Règlement de consultation

Date et heure limites de réception des plis :

Vendredi 27 Novembre 2026 à 12 heures

MARCHE N° 2026-06

Extension du Centre de santé de l'Octroi pour l'installation d'un nouvel IRM et modification de l'existant

Maître d'ouvrage

Ville de Carentan-les-Marais

125 Boulevard de Verdun

50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Table des matières

1 - Objet du marché public 4
1 - 1 Intitulé et description de la consultation 4
1 - 2 Lieu d'exécution des prestations 4
1 - 3 Durée du marché et délai d'exécution 4
2 - Intervenants 4
2 - 1 Maîtrise d'ouvrage 4
2 - 2 Maîtrise d'œuvre 4
2 - 3 Economie de la construction 4
2 – 4 Bureau d'études structures 4
2 – 5 Coordonnateur SPS 4
2 – 6 Contrôleur technique 5
3 - Organisation de la consultation 5
3 - 1 Mode de passation 5
3 - 2 Décomposition de la consultation 5
3 - 3 Variantes libres 5
3 - 4 Prestations supplémentaires éventuelles 5
3 - 5 Groupement d'opérateurs économiques 5
3 - 6 Nomenclature 5
4 - Dossier de consultation des entreprises (DCE) 6
4 - 1 Contenu du DCE 6
4 - 2 Modifications du DCE 6
4 - 3 Retrait du DCE 6
5 - Présentation des candidatures et des offres 7
5 - 1 Eléments de candidature 7
5 - 2 Eléments de l'offre 7
6 – Réception des plis 8
6 - 1 Date et heure limites de réception des plis 8
6 - 2 Durée de validité des offres 8
6 - 3 Transmission électronique 8
6 - 4 Signature du marché 9
6 - 5 Copie de sauvegarde 9
7 - Examen des candidatures 9
8 – Critères de choix des offres 10
9 - Négociation 10
10 – Renseignements complémentaires 10

10 – 1 Votre adresse courriel de référence 10
10 – 2 Correspondre avec l'acheteur 11
11 - Visite du site 11
12 – Attribution du marché 11
13 – Procédures de recours 12

1 - Objet du marché public

1 - 1 Intitulé et description de la consultation

Travaux d'extension du Centre de santé de l'Octroi pour l'installation d'un nouvel IRM et modification d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment existant.

Numéro de référence attribué à la consultation : 2026-06

1 - 2 Lieu d'exécution des prestations

Centre de santé de l'Octroi

2 rue des Brebis

50500 Carentan-les-Marais

1 - 3 Durée du marché et délai d'exécution

Le marché débute à compter de sa date de notification et s'achève à la fin de la garantie de parfait achèvement.
La durée globale maximale du délai d'exécution des travaux est de : **6 mois ½ ,** mois de préparation et congés compris.
La date prévisionnelle de démarrage des travaux : fin janvier 2027.
Le délai d'exécution des travaux commencera dès la réception des Ordres de Service par les entrepreneurs.

2 - Intervenants

2 - 1 Maîtrise d'ouvrage

Ville de Carentan-les-Marais
Boulevard de Verdun
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

2 - 2 Maîtrise d'œuvre

BOUTELOUP ARCHITECTURE
Mr Hubert BOUTELOUP, architecte dplg
24 rue du Grand Valnoble
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

2 - 3 Economie de la construction

AECO
5 Rue de Villedieu
50000 SAINT-LO

2 – 4 Bureau d'études structures

ECB INGENIERIE
34 Boulevard Villebois Mareuil
35400 SAINT-MALO

2 – 5 Coordonnateur SPS

MESNIL SYSTEM
4 bis rue Jean Loret
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

2 – 6 Contrôleur technique

SOCOTEC
880C rue Jean Bouin
CS 20022
50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN

3 - Organisation de la consultation

3 - 1 Mode de passation

La présente consultation est lancée selon :

- ✓ une procédure adaptée en application de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique en vue de conclure des marchés publics de travaux.

3 - 2 Décomposition de la consultation

Les travaux seront répartis en quatre lots :

- → Lot n°1 : Gros-œuvre - VRD
- → Lot n°2 : Etanchéité
- → Lot n°3 : Bardages
- → Lot n°4 : Menuiseries extérieures

3 - 3 Variantes libres

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter de variante.

3 - 4 Prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet.

3 - 5 Groupement d'opérateurs économiques

Les candidats sont autorisés à se présenter seul ou en groupement.

En cas de groupement, les candidats doivent se présenter en groupement solidaire. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera obligatoirement solidaire de chacun des membres du groupement.

Possibilité de présenter pour un même lot plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un groupement : OUI

Ou en qualité de membres de plusieurs groupements : NON

3 - 6 Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

- Lot n°1 : 45223220-4 : Travaux de gros-oeuvre
- Lot n°2 : 45261420-4 : Travaux d'étanchéification
- Lot n°3 : 45262650 : Travaux de bardage
- Lot n°4 : 45421000-4 : Travaux de menuiseries extérieures

4 - Dossier de consultation des entreprises (DCE)

4 - 1 Contenu du DCE

- Le présent règlement de consultation (RC),
- L'acte d'engagement (AE) pour chacun des lots,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- La Décomposition de Prix Globale et Forfaitaire (DPGF) pour chacun des lots,
- La trame de mémoire technique,
- Les plans architecte,
- Les plans du BET Structure,
- Le Cahier des Clauses Techniques Communes (CCTC),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour chacun des lots,
- Le planning d'exécution des travaux,
- Le Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT),
- Le Plan Général de Coordination (PGC),
- L'étude géotechnique,
- L'attestation de visite.

4 - 2 Modifications du DCE

La ville de Carentan-les-Marais se réserve le droit d'apporter des modifications de détails au dossier de consultation, six jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques six jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile. Les opérateurs devront alors répondre en prenant en compte ces nouveaux renseignements.

Toutes les modifications et tous les renseignements sont communiqués **exclusivement par voie dématérialisée** via le profil d'acheteur.

4 - 3 Retrait du DCE

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats par téléchargement à partir du profil d'acheteur à l'adresse :

https://www.marches-publics.info/

Les candidats **sont donc invités à créer un compte** sur le profil d'acheteur.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les documents produits par les candidats sont entièrement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

5 - 1 Eléments de candidature

Rappel : *Aucun document de candidature n'a à être signé.*

A. Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants disponible à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

B. Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement disponible à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

C. Les documents et renseignements suivants demandés aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat :

- Preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents
- Chiffre d'affaires global du candidat sur les 3 derniers exercices disponibles (à renseigner dans le formulaire DC2)
- Liste de références pour des travaux de même nature exécutés au cours des trois dernières années, appuyées d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, date, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
- Certificats de qualification en relation avec l'objet du marché.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

5 - 2 Eléments de l'offre

- L'Acte d'engagement et ses annexes éventuelles,

- La Décomposition de Prix Globale et Forfaitaire dûment complétée,

- Le mémoire technique respectant la trame jointe au DCE,

- Le planning d'exécution des travaux signé,

- L'attestation de visite.

Les mémoires techniques ne respectant pas cette trame ne seront pas analysés.

L'offre technique du candidat attributaire sera contractualisée au moment de la conclusion du marché public.

La remise d'une offre vaut acceptation par le soumissionnaire de l'ensemble des pièces du DCE sans modification.

Afin de simplifier le dépôt des offres, la règlementation ne fait plus obligation à l'opérateur économique, soumissionnant seul ou sous forme de groupement, de signer l'offre présentée. La signature de l'offre ***ne sera ainsi exigée qu'au terme de la procédure*** afin de formaliser le marché conclu.

Aucune signature n'est donc demandée pour le dépôt des candidatures et des offres.

6 – Réception des plis

6 - 1 Date et heure limites de réception des plis

Vendredi 27 Novembre 2026 à 12 heures

6 - 2 Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 120 jours à compter de la date limite de réception des plis.

6 - 3 Transmission électronique

La transmission des plis a lieu **exclusivement sur le profil d'acheteur** à l'adresse :

https://www.marches-publics.info/

Il n'est prévu et ne sera admis aucun dépôt des candidatures et des offres sous pli papier, hormis pour la copie de sauvegarde.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le dossier dématérialisé contient :

1. Un fichier CANDIDATURE contenant les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat,
2. Un fichier OFFRE contenant les documents relatifs à l'offre du candidat.

FORMAT ET TAILLE DES PLIS RECOMMANDES PAR L'ACHETEUR

Les formats acceptés sont Traitement de texte (.doc, .rtf, .odt), Tableur (.xls, .ods), Format Acrobat «pdf», Images (.jpg, .gif, .png), dossiers compressés (.zip, les pièces contenues dans le fichier compressé doivent être signées individuellement), Autocad lecture seule. Les éventuels fichiers compressés (zip, ...) ne doivent contenir que ces formats.

Les noms de fichiers doivent rester aussi courts que possibles, au maximum 30 caractères, ne pas être accentués, et ne pas contenir de caractères.spéciaux.

La taille maximum recommandée du pli est de **30Mo** (Mo : Mégaoctet). Vous pouvez déposer un pli de taille plus importante, ceci étant, comme pour les dépôts massifs > à 500 Mo, vérifiez bien vos préalables techniques.

⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

6 - 4 Signature du marché

Seul le candidat retenu sera tenu de signer l'acte d'engagement. Il sera signé soit :

- **au format électronique**, si le candidat retenu est équipé d'un certificat de signature électronique. L'acte d'engagement sera à renvoyer par le profil d'acheteur
- **ou au format papier**, si le candidat retenu n'est pas équipé pour signer au format électronique. L'acte d'engagement sera donc à rematérialiser au format papier et à renvoyer par voie postale.

Aucune signature électronique ou manuscrite n'est donc exigée au stade du dépôt de la candidature et/ou de l'offre.

6 - 5 Copie de sauvegarde

La copie de sauvegarde peut être transmise sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Ville de Carentan-les-Marais

Hôtel de ville

Boulevard de Verdun 50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Horaires d'ouverture : 8h45 à 12h15 et 13h15 à 17h45, du lundi au jeudi et de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h45 le vendredi.

L'acheteur ouvrira la copie de sauvegarde uniquement dans les cas suivants :

- le pli contient un virus informatique,
- le pli est arrivé hors délai sur le profil d'acheteur. Il faut néanmoins que le pli ait commencé à être transmis avant l'heure limite fixée pour la réception des plis et que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais,
- le pli n'a pas pu être ouvert par l'acheteur.

7 - Examen des candidatures

La vérification du respect des conditions de présentation des candidatures et des conditions de participation (aptitude et capacités techniques, professionnelles et financières) sera effectuée conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

8 – Critères de choix des offres

Les offres régulières, acceptables et appropriées, et qui n'ont pas été rejetées comme anormalement basses en application des articles R.2152-3 à R.2152-5 du Code de la Commande Publique, sont classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution suivants :

Critère 1 : Prix des prestations : 40 points

Sous-critère 1 : Montant de l'offre (30 points). Le critère prix sera évalué sur la base du montant €HT indiqué dans la D.P.G.F. et repris dans l'acte d'engagement.

Montant de l'offre la plus basse / Montant de l'offre examinée = Résultat x Pondération = Note.

Sous-critère 2 : Cohérence des quantités et des prix (10 points)

Critère 2 : Valeur technique : 55 points

Sous-critère 1 : Clarté et cohérence de l'offre : clarté et pertinence de la réponse technique fournie sur le cadre imposé **(noté sur 25 points)**

Sous-critère 2 : Méthodologie – mise en œuvre des travaux en site occupé : pertinence de la réponse fournie sur le cadre imposé, en matière de moyens humains, matériels et organisationnel que l'entreprise envisage de mettre en place, notamment au regard du contexte d'exécution des travaux **(noté sur 15 points)**

Sous-critère 3 : Délais : pertinence de la réponse apportée sur le cadre imposé, au sujet des dates et des délais **(noté sur 15 points)**

Critère 3 : Engagement environnemental de l'entreprise : Engagement de l'entreprise en matière de responsabilité sociale (RSE) et d'engagement environnemental **(noté sur 5 points)**

9 - Négociation

Le pouvoir adjudicateur négociera avec tous les soumissionnaires dont la candidature aura été acceptée au vu des critères fixés dans le présent RC.

Le marché pourra cependant être attribué sur la base des offres initiales, sans négociation.

10 – Renseignements complémentaires

Toute demande de renseignement est à adresser **exclusivement sur le profil d'acheteur :**

https://www.marches-publics.info/

10 – 1 Votre adresse courriel de référence

Pendant la procédure de passation, **tous les échanges** entre l'acheteur et les entreprises seront **exclusivement** réalisés par l'intermédiaire du guichet restreint de la consultation, sur le profil d'acheteur.

Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, seront transmises via la messagerie du profil d'acheteur.

L'adresse courriel indiquée lors de l'inscription sera utilisée pour adresser aux entreprises les informations complémentaires survenant en cours de procédure. Il est conseillé d'indiquer une adresse courriel de secours dans l'espace entreprise, et / ou utiliser une adresse collective du type de « ao@entreprise.com ». Il appartient à l'entreprise de relever son courrier électronique plusieurs fois par semaine.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas consulté ses messages en temps utile, s'il a fait un retrait anonyme, ou s'il a mis en place un système qui valide les courriers reçus de façon automatique, à son insu.

10 – 2 Correspondre avec l'acheteur

Le candidat doit poser ses questions via la messagerie du profil d'acheteur. L'ensemble des réponses apportées figurera sur son espace fournisseur, une alerte sera envoyée à l'adresse courriel enregistrée. La réglementation impose d'adresser le texte intégral de la question, avec la réponse, à tous les candidats, donc l'entreprise ne doit pas révéler son identité, ni son positionnement technique ou compétitif dans le texte de ses questions.

11 - Visite du site

- Visite obligatoire

Compte tenu de la nature des travaux, une visite sur place est exigée afin d'apprécier les contraintes préalablement à l'établissement des offres.

Visites : effectuées par Hubert Bouteloup architecte – tél : 06 85 20 14 58

Jour de visite possible :

- lundi 16 novembre 2026 à 14 heures sur site,

- mercredi 18 novembre 2026 à 10 heures sur site.

Important : pour la visite, la présence à confirmer impérativement auparavant par mail ou téléphone à Hubert Bouteloup architecte

Tél : 06 85 20 14 58 ou contact@bouteloupparchitecte.fr

A l'issue de la visite, votre attestation de visite sera signée par l'architecte et sera à joindre au dossier d'offre.

Tout candidat qui n'aurait pas effectué une visite sur place verrait son offre déclarée irrecevable.

12 – Attribution du marché

Conformément à l'article R.2144-4 du code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir les documents qui justifient qu'il n'entre pas dans les cas d'interdiction de soumissionner dans un délai de 3 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur, à savoir :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents,

- Les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail datant de moins de 6 mois,
- Une liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et précisant, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail (article D.8254-2 du Code du travail),
- Un extrait kbis, un extrait D1 ou un document équivalent,
- Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant,
- En cas de groupement, les documents d'habilitation du Mandataire par les autres membres du groupement,
- En cas de déclaration d'un sous-traitant au moment de l'offre :
 - la Déclaration de sous-traitance selon modèle joint au DCE complétée et signée.
- Le relevé d'identité bancaire.

Selon les pièces déjà transmises par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché et toujours en cours de validité, l'acheteur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

À défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé. Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

13 – Procédures de recours

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différents ou litiges relatifs aux marches publics de Nantes
Immeuble Skyline
22 Mail Pablo Picasso
BP 24209 - 44042 Nantes CEDEX
Tél : 02 53 46 79 83
Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Caen
3 rue Arthur-Leduc
14050 CAEN CEDEX 4
Tél : 02 31 70 72 72 Télécopie : 02 31 52 42 17
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://caen.tribunal-administratif.fr/